

Éditorial spécial

MAINTENONS NOS NORMES NATIONALES



Le Dr Donald M. Bonang

L'idée se répand de plus en plus que le Canada éprouve une pénurie de dentistes, et énormément de temps, de ressources humaines et d'argent sont consacrés à résoudre ce problème. Le public et le gouvernement craignent que l'accès à des soins dentaires donnés en temps opportun et à un prix abordable devienne plus difficile à obtenir. Que le problème soit réel ou perçu, plusieurs solutions sont étudiées afin de le résoudre.

L'une des solutions qui m'inquiète beaucoup, c'est la demande adressée aux organismes de réglementation dentaire (ORD) pour qu'ils «adoucissent» des exigences reconnues afin de permettre à des dentistes formés hors de l'Amérique du Nord d'exercer dans ce pays.

Les soins dentaires offerts aux Canadiens sont parmi les meilleurs au monde, ce qui n'a été ni fortuit ni

accidentel, mais le fruit d'un progrès de nombreuses décennies. Le développement des connaissances, de l'éducation, des aptitudes et des compétences de la profession a entraîné des normes de soins élevées, créant des générations de Canadiens qui ne connaîtront sans doute jamais les ravages de la carie ou des pertes de dents.

La profession dentaire est très fière de cet exploit largement dû aux mesures préventives qu'elle-même a conçues et appliquées.

L'agrément de nos établissements et programmes d'enseignement, la réussite d'examens nationaux et la formation continue obligatoire pour conserver l'autorisation d'exercer établissent et maintiennent des normes que le public réclame et respecte. Les Canadiens bénéficient de ces normes élevées fixées au niveau national.

Si nous éprouvons vraiment une pénurie de dentistes au Canada et ne sommes pas simplement aux prises avec des opinions générales touchant la prestation de l'ensemble des soins de santé publique, comment allons-nous pallier cette pénurie?

On ne peut guère douter qu'un pays aussi prospère que le Canada soit capable de former des ressources humaines suffisantes pour pouvoir continuer à offrir à ses citoyens des soins dentaires suivant des normes élevées.

Le gouvernement ne doit-il pas aider ses citoyens à obtenir un siège dans nos établissements d'enseignement très compétitifs et restreints en les développant? Ne doit-il pas féliciter la profession dentaire pour le maintien de ses normes? Malheureusement, ce n'est pas sa principale préoccupation en cherchant à régler le problème de main-d'œuvre. Des ORD sont invités à rendre l'autorisation plus facile et plus amiable pour les candidats formés hors de nos établissements agréés.

Des rencontres nationales ont eu lieu fréquemment, les ORD travaillant sans relâche pour préparer des documents de travail et y répondre tout

en discutant d'autres solutions avec les facultés de médecine dentaire. Comme l'autorisation relève des provinces, ils tendent à se pencher sur des problèmes locaux ou provinciaux pouvant avoir des répercussions en cascade sur d'autres juridictions.

Les critiques des ORD et des organismes délivrant des permis laissent entendre qu'ils ont créé des obstacles pour «protéger les leurs» ou pour «fermer la porte aux étrangers». Ces dires sont désobligeants pour une profession qui a fixé des normes élevées afin de défendre les intérêts du public. On ne doit pas permettre au gouvernement d'imposer un adoucissement des normes ou la création de diverses procédures d'autorisation dans ce pays.

Je reconnais la complexité de ce problème avec ses répercussions sociales, humanitaires et politiques. Doit-on donner l'accès à la profession dentaire aux dentistes formés à l'étranger? Bien sûr. Doit-il y avoir divers niveaux de compétence? Bien sûr que non. Doit-on aider les dentistes formés à l'étranger à se perfectionner pour obéir à nos normes? Oui, mais qui paiera?

Je crains que le gouvernement continue de réagir d'un point de vue politique – risquant d'aller à l'encontre des meilleurs intérêts des Canadiens. Les ORD ne doivent pas répondre séparément et se pencher uniquement sur les pressions et les problèmes locaux. Nous devons résoudre les problèmes d'un point de vue national, en équilibrant les problèmes humanitaires avec le maintien des normes élevées touchant les soins dentaires auxquelles le Canada est parvenu.

*Dr Donald M. Bonang
Ancien registraire du Bureau dentaire
provincial de la Nouvelle-Écosse*

Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues et les politiques officielles de l'Association dentaire canadienne ou du Bureau dentaire provincial de la Nouvelle-Écosse